

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 21 MARS 2023

-

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES

La société Cybergun S.A. (la « **Société** ») a reçu les questions écrites suivantes de la part d'un actionnaire en vue de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 21 mars 2023 (l' « **Assemblée** »).

Conformément à l'article L225-108 du code de commerce, les réponses à ces questions – dont le texte est reproduit ci-après – ont été apportées au cours de l'Assemblée, étant précisé qu'une réponse commune est apportée aux questions qui présentent le même contenu.

* * *

1. Le président-directeur général a-t-il vendu des actions ces derniers mois ? Quel pourcentage du capital détient-il à ce jour ? S'engage-t-il à rester au capital ?

Tout d'abord, il convient de rappeler que, depuis le 3 mars 2023 (post-assemblée générale), les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la Société ont été dissociées. Depuis cette dissociation, M. Hugo Brugière est président du conseil d'administration et M. Baudouin Hallo est directeur général de la Société.

Ceci étant rappelé, M. Hugo Brugière ne détient à titre personnel aucune action de la Société. Pour sa part, M. Baudouin Hallo détient à titre personnel 80.000 actions de la Société.

Ensuite, la société HBR Investment Group, contrôlée et dirigée par M. Hugo Brugière, détient 9.666.182 actions de la Société, soit environ 18,95% du capital de la Société (au 17 mars 2023). À la connaissance de la Société, la société HBR Investment Group n'a procédé à aucune cession d'actions de la Société dans les douze (12) derniers mois et n'entend pas procéder à des cessions au cours des douze (12) mois à venir.

Enfin, et en tant que de besoin, il est précisé que les cessions d'actions intervenues depuis le 23 février 2023 et mentionnées dans les déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société sont réalisées par la société Equitis Gestion, agissant en sa qualité de fiduciaire. Ces cessions sont réalisées conformément à la convention de fiducie-gestion conclue par la Société (cf. communiqués du 7 décembre 2022 et du 26 janvier 2023).

